

SCCUQ @

Jun 2006 - numéro 43

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - www.unites.uqam.ca/sccuq

CONSEIL SYNDICAL

Jeudi 22 juin
13 h 30 au N-M510

DANS CE NUMÉRO

■ MOT DU PRÉSIDENT Syndicalement vôtre	Page 1
■ Débat-midi	Page 2
■ Nouvelles de l'AG du 28 avril	Page 3
■ L'enseignement à distance	Page 4
■ Le processus d'attribution des cours	Page 6
■ Chargées, chargés de cours à la retraite	Page 8
■ Mouvement de scission à la CSQ	Page 8
■ Congrès FNEEQ 2006	Page 9
■ Départ de Mauro Malservizi	Page 9
■ Bourse Laurie-Girouard	Page 10
■ En bref...	Page 11
■ Pour nous rejoindre	Page 12

Le SCCUQ@ est publié par le
Syndicat des chargées et chargés de cours de
l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)
à l'intention de ses membres
Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8
Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)
Téléphone : (514) 987-3495
Télécopieur : (514) 987-8475
Courriel : sccuq@uqam.ca
Site internet du SCCUQ :
<http://www.unites.uqam.ca/sccuq>
Responsable à la vice-présidence à
l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Violaine Gasse

ISSN 1703-2342
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

MOT DU PRÉSIDENT

SYNDICALEMENT VÔTRE

Parfois, pas toujours, mais parfois, le calendrier nous joue des tours. Ainsi, cette année, les célébrations du 1^{er} Mai (Fête des travailleuses et travailleurs) ont, étrangement, été organisées par les centrales syndicales le 29 avril, alors même que celles-ci demandent que le 1^{er} mai soit un jour férié et chômé. Comme quoi il n'y a pas que le calendrier qui nous joue des tours. Qu'importe les dates et les jours, le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ) était de la fête, sous un soleil généreux qui nous offrait des allures estivales.

Après l'Assemblée générale statutaire du 28 avril, le travail syndical a rapidement repris ses droits, imposant son lot d'actions et de dossiers à mener. Ainsi, le SCCUQ a maintenu ses efforts et ses contributions en ce qui a trait à la préparation de l'opérationnalisation de l'affichage électronique, dont la première phase d'implantation est en marche dans sept unités d'embauche. Il en fut de même avec les programmes de mise à jour des connaissances et de perfectionnement, ainsi qu'avec les projets d'intégration. Sur ce dernier point, soulignons que le comité paritaire devant traiter du bilan de l'intégration a amorcé ses travaux, conformément à notre convention collective.

L'aménagement du lieu social des chargées et chargés de cours est en voie d'être achevé, du moins dans ses principales composantes. Les membres du Syndicat ont, durant les derniers mois, constaté l'avancement de l'organisation de ce local où se sont tenu quelques réunions et événements, dont le débat-midi sur la syndicalisation. À cette occasion, des membres ont participé à une discussion sur les enjeux actuels du monde syndical au Québec, particulièrement dans le contexte de la Loi 43 imposée aux secteurs public et parapublic. Ce débat-midi s'est avéré non seulement pertinent, mais aussi formateur.

Les membres du Comité exécutif ont rencontré la vice-rectrice aux ressources humaines, madame Ginette Legault, dans le cadre d'une première prise de contact suite à l'entrée en fonction de cette dernière. Les échanges ont permis de confirmer le

nécessaire climat de confiance qui doit se manifester dans nos rapports avec le service des ressources humaines.

Dans le cadre de nos échanges intersyndicaux avec les autres syndicats de l'UQAM, une rencontre nous a permis de partager des interprétations et des hypothèses de voies d'action face à la crise du sous-financement de l'enseignement universitaire au Québec. Ainsi, il n'est sans doute pas inutile de rappeler que l'éducation relève d'un ministère dont l'appellation officielle est ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports. C'est dire la place de l'éducation.

Le SCCUQ a également participé au Colloque canadien sur la formation à distance, dans la perspective où le Conseil syndical de juin se penchera sur cette question. D'autre part, le Regroupement université, composé des syndicats de chargées et chargés de cours affiliés à la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNÉE-Q-CSN) a tenu une réunion à Rimouski pour faire le point sur les négocia-

tions à venir. De plus, c'est sous le signe de la combativité contre la commercialisation de l'éducation que s'est tenu le 27^e Congrès de la FNÉE-Q-CSN, sous le thème « Une profession engagée ». À cette occasion, la délégation du SCCUQ a participé de manière constructive aux débats de la Fédération.

La vie syndicale se poursuit donc avec le suivi des nombreux dossiers, tant internes qu'externes, dont particulièrement celui de la négociation de la convention collective des salariées du Syndicat. Celle-ci aura nécessairement des impacts, budgétaire et organisationnel, sur les activités de notre Syndicat. Et c'est avec confiance et énergie que nous aborderons le trimestre d'automne.

Au nom de toute l'équipe syndicale du SCCUQ, je vous souhaite un bel été.

GUY DUFRESNE
Président

FERMETURE DU SYNDICAT POUR LA PÉRIODE ESTIVALE À COMPTER DU 30 JUIN JUSQU'AU 30 JUILLET INCLUSIVEMENT BON ÉTÉ!

DÉBAT-MIDI

C'est sous le thème de l'état actuel du mouvement syndical québécois que le SCCUQ a inauguré un nouveau type d'activité, soit des débats autour d'un thème d'actualité. Le tout s'est déroulé autour du dîner offert par le syndicat.

Pour ce premier débat, Thomas Collombat, chargé de cours à l'Université de Montréal, a présenté son appréciation de la situation actuelle du mouvement syndical après le décret de l'hiver dernier qui mettait fin de façon abrupte aux négociations dans les secteurs public et parapublic. Il fut question de division syndicale, de remise en question des règles du jeu de la négociation, du décret proprement dit et d'une éventuelle réforme du Code du travail.

Ces réflexions ont ensuite donné lieu à des échanges entre chargées, chargés de cours. Cette discussion a permis de dégager des éléments d'analyse qui enrichiront notre vie syndicale en développant un regard plus critique face à certaines stratégies actuelles.

La participation des personnes chargées de cours à cette rencontre nous encourage à poursuivre dans cette voie et nous tenterons donc, au cours de l'automne prochain, d'organiser d'autres activités de ce genre. Ne vous gênez pas pour nous faire parvenir vos suggestions de débats!

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

NOUVELLES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 AVRIL

Voici un résumé des principales décisions prises lors de l'assemblée générale statutaire.

TRÉSORERIE

L'assemblée a reçu le rapport de la trésorière et le tableau des résultats comparés aux prévisions budgétaires de l'année 2005.

Les membres ont aussi reçu le Rapport financier annuel au 31 décembre 2005 des vérificateurs Gosselin & Associés inc., ainsi que le Rapport du Comité de surveillance des finances, rédigé par Ivan Constantino, Richard Labonté et Sylvie Poirier.

Les membres ont ensuite accepté la recommandation du Comité exécutif de présenter les modalités de répartitions des surplus lors d'une assemblée ultérieure.

Les membres ont finalement reporté à une assemblée ultérieure la nomination des vérificateurs des états financiers du syndicat pour l'année en cours.

ÉLECTIONS

Voici les résultats des élections annuelles :

- **Guy Dufresne** à la Présidence.
- **Jocelyn Chamard** à la Vice-présidence à la convention collective.
- **Langis Madgin** à la Vice-présidence aux affaires universitaires.
- **Lorraine Interlino** à la Vice-présidence aux relations intersyndicales.
- **Bernard Dansereau** à la Vice-présidence à l'information.
- **Hélène Belley** au Secrétariat général.
- **Marie Bouvier** à la Trésorerie.
- **Zakaria EL-Mrabet, Christiane Malet et Louise Samson** au Comité mobilisation-intégration.
- **Marie-Claude Audet, Yvette Podklebnik et Jean-François Tremblay** au Comité des agentes et agents de relations de travail.

- **Ivan Constantino, Richard Labonté et Sylvie Poirier** au Comité de surveillance des finances.
- **Eric Duchemin** au Comité de perfectionnement et de mise à jour des connaissances.
- **Roger Vaillancourt** au Comité de vérification du double emploi.
- **Francine St-Hilaire** au Comité institutionnel contre le harcèlement sexuel - un poste reste vacant.

L'assemblée générale du SCCUQ, s'est par la suite transformée en assemblée générale des chargées et chargés de cours, convoquée conjointement avec le Secrétariat des instances, afin de procéder à la désignation de membres à deux comités :

- **Louise Gavard** à la Commission des études.
- **Jocelyne Martin** à la Commission académique de la formation à distance (CAFAD).

De retour en assemblée générale, les membres ont accepté que Roger Vaillancourt remplace Marie-Claude Audet lors de son congé maladie qui devrait se terminer à la fin de la session d'été 2006.

SOLIDARITÉ

Les membres du SCCUQ ont accordé un don de 2 500 \$ à la Bourse Laurie-Girouard en versant ce montant à la Fondation UQAM.

Des dons de solidarité ont ensuite été octroyés aux organismes suivants :

- 1 000 \$ à l'organisme Au Bas de l'Échelle.
- 1 000 \$ au Syndicat des travailleuses et travailleurs de Métro Varennes.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE : LES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS ONT-ILS UNE PLACE?

Le conseil syndical du 22 juin traitera de la formation à distance et du rattachement de la Télucq à l'UQAM. Dans le but de susciter un débat, nous présentons un premier document de réflexion. Il ne représente ni le point de vue du syndicat, ni celui du Comité exécutif.

Depuis l'an dernier, la Télucq est rattachée à l'UQAM. Cette intégration représente plus qu'un simple changement organisationnel. Elle annonce de possibles ajustements dans l'enseignement alors que les deux institutions s'engagent résolument dans le développement de l'université bimodale. La Télucq développe depuis sa création l'enseignement à distance (EAD). Le recteur Roch Denis et la direction de l'UQAM préconisent l'université bimodale, soit la combinaison, de plus en plus poussée, de plusieurs modes de transmission de connaissance et d'apprentissage à l'intérieur d'un même programme ou d'un même cours. Cette situation ne peut qu'avoir des répercussions sur la place qu'occupent les chargées et chargés de cours dans l'enseignement à l'UQAM. En d'autres termes, les chargés de cours auront-ils une place dans l'université bimodale? Question complexe.

L'éducation en général, et particulièrement l'enseignement supérieur, fait face depuis plusieurs années à un afflux démographique. Des demandes pour une formation tant continue que professionnelle émanent de toutes parts. L'enseignement en classe (appelé présentiel) pouvait répondre à une bonne partie de ces besoins mais pas à tous. Or les possibilités qu'offrir l'université bimodale permettraient d'associer les mérites du présentiel avec les possibilités de l'enseignement à distance (EAD).

L'EAD répond à des objectifs spécifiques. Il cherche à favoriser la propagation de l'information et de la connaissance par l'intégration de « clientèles » différentes. Par sa nature même, il tend à favoriser une plus grande accessibilité à la connaissance et au savoir tout en les démocratisant. Rejoindre l'étudiante et l'étudiant chez lui (ou en partie), est une approche qui répond à des besoins précis qui sont, sommes toutes, répandus. Ces attentes démocratiques

remettent en question le fonctionnement traditionnel de l'établissement universitaire.

L'EAD peut aussi répondre en partie à un autre enjeu, soit celui du financement public de l'enseignement supérieur. Actuellement ce dernier ne répond pas aux besoins des universités. Nous pouvons constater une tendance à la baisse dans le dernier quart de siècle. Les récriminations pour des réinvestissements massifs dans l'enseignement supérieur ne se soldent pas par un grand apport d'argent. Or, les besoins sont là. L'EAD permettrait de compenser à ce sous-financement chronique par un élargissement des clientèles et une économie relative d'une fraction de l'enseignement. En ce sens, l'EAD est un « outil de pauvreté », une machine à faire de l'argent.

L'EAD n'est pas une nouveauté. Par exemple, la Télucq célébrera, en 2007, 35 ans d'existence. L'EAD a par contre évolué. La période caractérisée par l'utilisation du multimédia a fait place à la présence massive des possibilités engendrées par l'Internet et de la vidéoconférence. La disquette, le cd-rom, la vidéo existent toujours conjointement avec de nouvelles technologies qui permettent une fonctionnalité plus grande. L'EAD s'est donc adapté à ces nouvelles possibilités et peut offrir des options d'enseignement plus variées et vraisemblablement mieux adaptées aux besoins des différentes cohortes étudiantes.

La mise en application de la bimodalité à l'UQAM devrait se faire au fil des ans en résolvant, en cours de route, les obstacles qui se posent. Certains seront majeurs. Pensons par exemple à la question de la création d'un cours à distance. Un cours EAD diffère d'un cours en classe. Dès sa conception, l'enseignant n'est plus le seul maître à bord. Il doit partager le travail avec une équipe où se retrouvent une conseillère, un conseiller pédagogique, une ou un responsable

technique, une ou un gestionnaire de projet et des tutrices, tuteurs qui veilleront à l'encadrement des étudiantes, étudiants. L'enseignante, enseignant voit donc sa tâche se modifier. Le corps enseignant est loin d'être « vendu » à cette idée. Parce qu'il pose de nombreuses questions, cet éclatement du rôle de l'enseignant entraîne une résistance de beaucoup de professeurs, professeurs et de chargées, chargés de cours.

Le contexte de la mise en application de l'EAD implique forcément une remise en question de la culture de la transmission des connaissances héritée de plusieurs siècles. Les innovations technologiques vont entraîner une modification du rapport enseignant/enseigné. Tous ne suivront pas. Est-ce un processus risqué?

L'avènement de l'EAD est-il irréversible? Bien sûr, la technique est là. Jamais dans l'histoire n'a-t-on assisté à des avancées technologiques stoppées ou éliminées. Certaines ont été retardées. Dans d'autres cas, des technologies ont été remplacées par d'autres. Il y a eu des jeux de pouvoirs et de gros sous. Mais il demeure que lorsque les possibilités technologiques sont possibles, elles s'appliquent un jour ou l'autre. Nous en sommes vraisemblablement là avec l'EAD. Il est déjà bien implanté. Il reste à savoir à quel rythme et dans quelles directions va-t-il se développer.

Depuis 1995-1996, l'EAD connaît une croissance continue. Dans la dernière décennie, il a progressé de 170 % au niveau secondaire, de 75 % au niveau collégial et de 58 % au niveau universitaire (pour trois universités : Téléq et les Universités Laval et de Montréal). « L'an dernier, plus de 110 000 personnes ont suivi des cours de ce genre au Québec » relate Gilles Pilon du quotidien montréalais, *Journal de Montréal*. Il s'agit vraisemblablement d'une tendance lourde.

Pour l'année scolaire 2004-2005, les universités québécoises se répartissent les inscriptions de la façon suivante : l'Université Laval, 18 600 inscriptions; la Téléq, 17 000 inscriptions; l'Université de Montréal, environ 6 000 inscriptions et l'Université Concordia, environ 8 000 inscriptions. L'offre de cours dans trois établissements est actuellement la suivante : 317 cours, dont environ la moitié sur internet, à l'Université Laval; à la Téléq, 360 cours comprenant 75 cours en ligne et 11 cours à l'Université Concordia.

LA PLACE DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS

On peut facilement déduire que la place des chargées, chargés de cours est pour nous limitée. La réorganisation de la charge d'enseignement par la formation d'équipe de travail, le temps nécessaire à la préparation d'un cours et la collaboration entre les divers intervenants laissent peu de place au personnel précaire que sont les chargés de cours.

Y a-t-il des options autres que celle de devenir tutrice ou tuteur pour les chargées, chargés de cours? Peut-on penser à des intégrations possibles dans les équipes de travail autour de la conception d'un cours ou d'un programme? Si, en principe, nous pouvons répondre oui à ces questions, les modalités d'application restent à préciser. Un cours EAD peut nécessiter plus d'un an de préparation. Or comment concilier la précarité du chargé de cours dans des équipes prévues pour des périodes plus ou moins longues? Dans un tel contexte, un chargé de cours peut-il espérer être le maître d'œuvre de la conception d'un cours EAD? Question difficile à répondre pour l'instant.

L'enseignement bimodal pose aussi des problèmes concrets. Actuellement, la personne chargée de cours est rémunérée pour la totalité de la charge d'enseignement, soit la préparation du cours, la prestation et la correction des évaluations. Or, dans la bimodalité, une partie de la prestation du cours n'est plus de l'enseignement en classe. D'autres intervenants sont appelés à jouer un rôle. Ces personnes devront être rémunérées. Combien et comment ? Le coût de la charge de cours s'en trouvera-t-il affecté? La rémunération de l'enseignante, enseignant en classe subira-t-elle des modifications?

À ce jour, rien n'est prévu pour l'intégration des chargées, chargés de cours dans cette nouvelle fonctionnalité de l'université. De plus en plus de chargés de cours s'intéressent à ces questions et s'interrogent. Comme regroupement syndical, l'EAD nous apporte des préoccupations nouvelles sur lesquelles nous avons à nous pencher.

Bernard Dansereau
Vice-président à l'information

LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES COURS À L'HEURE D'INTERNET

Lors de la négociation pour le renouvellement de notre convention collective (2000-2002), un comité paritaire avait été créé avec le mandat de travailler à l'allégement de la procédure d'attribution des charges de cours visant à remplacer l'actuel envoi de papier à domicile. Ce comité paritaire, désirant avoir recours aux moyens électroniques (internet) comme moyen d'alléger la procédure, a donc accepté qu'un comité d'experts du SITEL soit mis sur pied. Ce comité a bâti un outil web qui va nous permettre d'utiliser internet pour chacune des différentes étapes à notre embauche et pour toutes les procédures relatives à notre situation d'emploi, à savoir :

- l'accessibilité à la banque de cours de notre unité d'embauche;
- l'affichage des cours disponibles;
- la soumission de la candidature et du formulaire de double emploi;
- l'attribution suivant les règles de l'article 10 de notre convention collective;
- l'acceptation de la charge de cours et du contrat;
- l'accessibilité aux affichages complémentaires;
- l'accessibilité aux listes de pointage;
- la mise à jour des compétences reconnues;
- les EQE acceptées ou refusées;
- etc.

À la suite du récent renouvellement de notre convention collective, un nouveau comité paritaire a reçu le mandat de mettre en application ces modifications et de réviser, au besoin, les délais des différentes étapes du processus d'allégement de la **procédure d'attribution des charges de cours (APAC)**. Après l'Assemblée générale du 28 avril dernier, une démonstration de « l'outil internet » a été présentée aux membres présents avec la précieuse collaboration de notre confrère Michel Bricault qui avait accepté de le tester.

Nous désirons maintenant informer toutes les personnes chargées de cours de l'échéancier retenu pour la mise en application de la nouvelle procédure, qui deviendra applicable lors de l'affichage des cours de la **session Été 2007**.

Première étape du processus d'implantation : Été 2006

Pour s'assurer du meilleur fonctionnement possible, l'UQAM a sélectionné sept (7) unités d'embauche dans lesquelles la nouvelle procédure d'attribution informatisée a été testée à la session Été 2006. Il s'agit des unités suivantes :

- Faculté de communication
- Département des sciences juridiques
- École des arts visuels et médiatiques
- Département d'organisation et ressources humaines
- Département d'éducation et pédagogie
- Département des sciences comptables
- École des médias.

Les assistantes administratives de ces sept unités ont utilisé l'outil conçu pour attribuer les charges de cours de l'Été 2006, et ce selon les choix indiqués par les personnes chargées de cours sur leur formulaire de candidature. Le résultat de l'attribution électronique s'est avéré en tout point conforme à la procédure habituelle, c'est-à-dire l'attribution manuelle. L'outil a donc passé son premier test avec succès (à 100 %).

Deuxième étape du processus d'implantation : Automne 2006

Pour les candidatures et l'attribution de la session Automne 2006, les personnes chargées de cours appartenant à l'une des sept unités d'embauche retenues lors de la première étape devront se servir de « l'outil web ». Comme d'habitude, ces personnes recevront les affichages des charges de cours à leur domicile, mais elles devront **obligatoirement** utiliser internet pour soumettre leur candidature pour l'obtention de charges de cours au trimestre d'Automne 2006. Aucun formulaire papier ne sera accepté dans ces sept unités d'embauche.

Même si l'outil n'est vraiment pas compliqué, des formations sur l'utilisation de cette nouvelle application web seront offertes à la fin de juin et au début juillet 2006 pour les personnes chargées de cours des unités d'embauche concernées qui ne seraient pas familières avec la navigation

internet et qui sentiraient le besoin d'être accompagnées dans cette procédure. Lors de cette formation, nous utiliserons ensemble cet outil et les personnes qui le désirent pourront soumettre officiellement leur candidature sur place. De plus, un procédurier a été conçu expliquant chacune des étapes à suivre. Ce procédurier sera disponible au secrétariat de votre unité d'embauche pour les personnes chargées de cours qui désirent utiliser l'ordinateur des salles de travail. Le procédurier sera également accessible par internet en format acrobat (.pdf) et expédié aux personnes concernées lors de l'envoi postal.

Troisième étape du processus d'implantation : Hiver 2007

Si les résultats de l'attribution électronique de l'automne 2006 s'avèrent également concluants, une quinzaine d'autres unités d'embauche seront ajoutées lors de l'affichage et de l'attribution à l'Hiver 2007. Des formations seront de nouveau offertes aux personnes visées, vers la fin octobre, et elles pourront également postuler à cette occasion.

Quatrième étape du processus d'implantation : Été 2007

Si aucun problème n'est rencontré à l'Hiver 2007, toutes les autres unités d'embauche qui n'auront pas été incluses dans les étapes antérieures seront alors ajoutées. Ainsi, pour l'affichage et l'attribution des charges de cours de la session Été 2007, toutes les personnes chargées de cours de l'UQAM devront donc poser leur candidature par le web.

Cinquième étape du processus d'implantation : Automne 2007

À l'Automne 2007, lors de la fin de son contrat, le comité paritaire veillant à l'implantation de la procédure fera un bilan de tout le processus et ses recommandations.

Avantages de ces modifications

Les avantages de passer à l'heure d'internet sont nombreux pour les personnes chargées de cours. Pensons simplement au fait que nous ne serons plus obligés d'être présents à notre domicile durant les périodes prévues pour remplir notre formulaire de candidature ni lors des périodes

d'acceptation des charges attribuées. Nous pourrions, en effet, postuler et accepter nos charges, et ce, partout dans le monde. Qui plus est, nous pourrions modifier, quand bon nous semble, notre candidature tant et aussi longtemps que l'heure de tombée (heure limite) ne sera pas atteinte. Sur le site web, nous pourrions consulter tous les renseignements nous concernant (liste des EQE et des compétences reconnues); demander, lors de la période prévue, de nouvelles EQE; vérifier la liste de pointage ou d'attribution et surtout avoir un accès aux différents affichages complémentaires. Plus besoin de se déplacer et d'aller à notre département pour voir si de tels affichages ont lieu, sans compter les frais postaux économisés et ... les arbres épargnés. Si on se fie aux réactions des personnes chargées de cours présentes lors de l'assemblée du 28 avril et aux commentaires recueillis lors du 5 à 7 qui a suivi, ces changements reçoivent un accueil très favorable.

Mentionnons, en terminant, qu'une ligne d'aide téléphonique sera également disponible pour guider les personnes qui en auront besoin. Des mesures ont également été prises au cas où un « bogue » informatique se produirait et des procédures de sécurité ont été mises en place pour garantir la confidentialité des informations transmises. À cet effet, chaque personne chargée de cours se verra attribuer une adresse « gip-uqam » normalisée sur le serveur exchange et c'est à cette « boîte aux lettres » internet que lui sera transmises toutes les informations concernant les diverses étapes du processus d'attribution. Un code d'utilisateur (code MS) ainsi qu'un mot de passe seront envoyés à chaque personne, suivant l'échéancier des étapes présentées ci-dessus.

Nous invitons donc tout particulièrement les personnes chargées de cours des sept unités d'embauche concernées par la deuxième étape, à surveiller les informations qui leur seront transmises et à venir, si besoin est, aux rencontres de formation qui seront offertes à la fin juin et au début de juillet. Pour toutes questions ou problèmes concernant ce processus, n'hésitez pas à communiquer au Syndicat et demandez à parler à l'une des personnes agentes des relations de travail, membre du Comité APAC, c'est-à-dire Yvette Podkhlebnik ou moi-même.

J. FRANÇOIS TREMBLAY
Agent de relations de travail (SCCUQ) pour le CAPAC

CHARGÉES, CHARGÉS DE COURS À LA RETRAITE : CE N'EST PAS FINI!

Dans le dernier numéro du SCCUQ@, nous annonçons la conclusion, le 20 mars dernier, d'un protocole entre l'Université et le Syndicat quant aux « droits et privilèges des personnes chargées de cours à la retraite » afin de permettre le maintien d'un lien avec le milieu universitaire, et ce après le départ à la retraite.

Ce protocole s'applique à toute personne chargée de cours qui, après avoir effectué les démarches auprès du Service du personnel enseignant, obtient le statut de « retraité(e) » de l'UQAM. Donc, il ne s'agit pas seulement d'être retraitée, retraité mais la personne concernée doit également effectuer une demande pour obtenir ce statut. Autrement dit, le statut de « retraité(e) » n'est pas octroyé automatiquement. Il ne s'acquiert qu'après une requête explicite.

Les avantages pour les personnes bénéficiant de ce statut de « retraité(e) » sont nombreux :

- Disposer d'une carte de l'UQAM qui mentionne le titre d'employée retraitée, employé retraité;
- L'accès à divers services de la bibliothèque :
 - accès au catalogue Badadug/Manitou (à partir d'un numéro d'utilisateur et du mot de passe);
 - accès aux collections imprimées et électroniques;
 - possibilité d'emprunter jusqu'à quinze (15) documents pour vingt-huit (28) jours, le tout sous réserve des conditions particulières à certaines bibliothèques;
 - prêt entre bibliothèques;
- La possibilité de recourir aux services de prêt d'équipement du Service de l'audiovi-

suel selon les règles de prêt de ce Service;

- L'accès aux privilèges suivants offerts par le Service de l'informatique et des télécommunications :
 - hébergement d'un site WEB pour des activités liées à l'UQAM;
 - utilisation de WEBCT pour des activités liées à l'UQAM;
 - séminaires au tarif étudiant;
 - ligne UQAM Internet classique ou haute vitesse au tarif des membres de la collectivité UQAM;
 - boîte aux lettres sur serveur Exchange ou Nobel;
 - code donnant accès sur place au serveur de fichiers, imprimantes et au réseau sans-fil;
 - téléphone cellulaire au prix des membres de la collectivité UQAM;
- La possibilité de devenir membre du Centre sportif, de s'inscrire au programme lève-tôt (c'est beau la retraite mais il faut demeurer vaillante et vaillant!) ainsi que de s'inscrire aux activités dirigées.

Ce protocole est l'aboutissement du travail de plusieurs personnes et plus particulièrement du côté de l'Université (mesdames Micheline Aubé et Andrée Patola) et du côté du Syndicat (messieurs Gordon Lefebvre, retraité de l'UQAM et du SCCUQ et Roger Vaillancourt). Je veux les en remercier.

Ce protocole pourra sûrement s'enrichir au cours des prochaines années, et l'Université et le Syndicat s'y sont engagés.

JOCELYN CHAMARD

Vice-président à la convention collective

MOUVEMENT DE SCISSION À LA CSQ

Le règlement bâclé de la dernière ronde de négociations des secteurs public et parapublic fait ses premières victimes organisationnelles. Sept syndicats de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) de la CSQ se sont prononcés, par référendum, en faveur d'une désaffiliation de leur centrale. C'est environ 20 000 des 80 000 membres de la FSE qui quittent. Ils reprochent le peu de résultats concrets obtenus par la FSE au cours de cette négociation. Le plus important syndicat de la FSE, l'Alliance des professeurs de Montréal, fait partie du groupe de dissidents. Il y aura donc, à court terme, une nouvelle fédération d'enseignantes et d'enseignants au Québec.

Bernard Dansereau

Vice-président à l'information

CONGRÈS FNEEQ 2006

Après avoir été accueillis par la CSN, le Conseil central du Saguenay et par le Comité exécutif de la FNEEQ, les 170 déléguées et délégués de 50 syndicats d'enseignantes et d'enseignants du collégial, du milieu universitaire et du secteur privé ont entrepris les travaux du 27^e congrès de notre fédération dans la ville de Saguenay.

Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour soit, les rapports du comité exécutif et les activités de la fédération, les importantes modifications aux statuts et règlements, la vie syndicale et le développement de la fédération, l'éducation, la mondialisation et la solidarité internationale, l'accessibilité à l'éducation pour toutes et tous, l'action et l'éducation politique ainsi qu'une présentation spéciale « Syndicalisation des chargées et chargés de cours : 30 ans déjà ».

Le débat s'est engagé sur les statuts et règlements et comment dire... il y est resté. Les statuts et règlements d'un syndicat ou d'une fédération c'est le reflet de notre culture et de notre façon de faire, et d'importants changements étaient proposés par le comité en ayant la responsabilité.

En premier lieu, il était devenu urgent de définir le rôle et la place des personnes coordonnatrices de chacun des regroupements. Elles seront dorénavant membres du bureau fédéral avec tous les droits et devoirs que cela confère. De plus, elles seront membres du nouveau comité de coordination en compagnie des quatre membres du Comité exécutif. Cette nouvelle structure permettra de voir à la bonne marche

des regroupements et des négociations de leurs conventions collectives respectives.

Le bureau fédéral, quant à lui, se voit composé des membres suivants : les quatre membres du comité exécutif, les huit membres du regroupement CEGEP, les deux membres du regroupement privé et les quatre membres du regroupement université.

Le budget de la fédération a été adopté avec des coupes dans les dépenses qui étaient compressibles.

Les autres sujets n'ont pu être abordés lors de ces assises et seront traités au prochain Conseil fédéral à l'automne.

ÉLECTIONS

- **Ronald Cameron** à la Présidence.
- **Caroline Senneville** au Secrétariat général.
- **Marie Blais** à la première Vice-présidence.
- **Jean Trudel** à la deuxième Vice-présidence.
- **Claire Tremblay** à la Coordination du regroupement.
- **Christiane Malet** au Comité action internationale.
- **Martin Courval** (Université Laval), **Louise Bérubé** (UQAR), **Gisèle Lafrenière** (UQO) et **Guy Dufresne** (UQAM), seront nos représentantes et représentants au Bureau fédéral.

LORRAINE INTERLINO

Vice-présidente aux relations intersyndicales

DÉPART DE MAURO MALSERSIVI

Le 11 mai dernier, une fête soulignait le départ à la retraite du vice-recteur aux ressources humaines et affaires administratives, monsieur Mauro F. Malservisi. Professeur au département des sciences économiques de 1969 à 1972, puis à partir de 1980, monsieur Malservisi occupait le poste de vice-recteur depuis 2000.

Homme d'un grand dévouement à son université et son personnel, il a été le vice-recteur partenaire de nos dernières conventions collectives. Nous devons souligner son ouverture et sa compréhension de la situation particulière des chargées, chargés de cours comme en témoigne la mise en application des nouveaux statuts. Nous lui souhaitons une retraite à l'image de sa vie professionnelle.

Bernard Dansereau

Vice-président à l'information

BOURSE LAURIE-GIROUARD

NDLR : La bourse SCCUQ-Laurie-Girouard est offerte chaque année à une étudiante, un étudiant du baccalauréat ayant fait preuve d'implication sociale et d'excellence académique.

Montréal, 29 janvier 2006

Aux membres du Syndicat des Chargées et Chargés de cours de l'UQÀM,

Mon nom est Ugo Nugent et je suis étudiant de deuxième année au baccalauréat en actuariat à l'UQÀM. J'ai eu la chance cette année de recevoir la Bourse SCCUQ-Laurie-Girouard. Je vous écrit cette lettre pour remercier votre organisation d'offrir cette bourse, ainsi que pour vous assurer la pertinence de telles bourses.

J'ai été nommé lauréat de cette bourse grâce à mon implication au Santropol Roulant, une « popotte roulante » de Montréal. À chaque semaine, je livre des repas chauds à des personnes en perte de mobilité, qui sont la plupart du temps seuls chez eux, et pour qui la visite des bénévoles du Santropol Roulant est souvent la seule qu'ils reçoivent quotidiennement. Cette visite leur permet de contrer l'isolement auquel ils sont pour la plupart contraints, et je crois que ça fait vraiment une différence pour eux. Et si je continue à m'impliquer même durant des sessions universitaires très chargées, c'est que ça m'apporte beaucoup à moi aussi. Les sourires, les mercis et les discussions avec les clients qui bénéficient des services du Santropol Roulant sont ce que je reçois en échange de mon implication, et ça me comble entièrement.

Comme je suis à ma cinquième année d'études universitaires et que j'ai changé de programme à deux reprises, je ne suis désormais plus admissible au programme de bourses du gouvernement du Québec et les prêts qu'on m'accorde ne suffisent pas à payer toutes les dépenses reliées à mes études. Dans l'actuariat j'ai enfin trouvé ma voie et cette bourse m'aidera à poursuivre mes études en vue de les compléter à l'automne prochain.

Je remercie encore une fois le Syndicat des Chargées et Chargés de cours de l'UQÀM pour avoir accepté encore cette année de financer la Bourse SCCUQ-Laurie-Girouard. De plus, j'encourage fortement ses membres à continuer d'appuyer les étudiants de l'UQÀM qui s'investissent dans leur communauté et qui désirent compléter leurs études en offrant cette bourse.

Veillez accepter mes plus cordiales salutations,

Ugo Nugent.

EN BREF

LOCK-OUT DES MAÎTRES DE LANGUE SECONDE À L'UNIVERSITÉ LAVAL

Ce lock-out survient quelques jours avant le début de la session intensive d'été et affecte les 14 maîtres de français langue seconde qui travaillent à l'Université Laval. La convention collective de travail était échue depuis mai 2005 et les négociations durent depuis l'automne dernier. Après plusieurs séances de négociation, la partie patronale demandait l'aide d'un médiateur au mois de mars. Au cœur de ces négociations se retrouvent la réduction de la liberté académique, une augmentation de la tâche (l'Université voulant hausser le plafond d'étudiants par groupes-cours), la rémunération, les allocations de retraite et la protection de l'emploi. Leur syndicat, le Syndicat des maîtres de langue de l'Université Laval existe depuis 25 ans.

STATUTS

Lors d'une récente réunion, la Commission des études a recommandé au Conseil d'administration l'embauche, en 2006-2007, de trois chargées, chargés de cours. Les programmes choisis sont : communication interculturelle et internationale (Département de communication sociale et publique), pédagogie de l'enseignement supérieur (Éducation et pédagogie) et physiologie de l'exercice (Kinanthropologie). Il restera donc deux postes à combler l'an prochain.

Dans l'autre volet, soit celui des charges de cours annuelles, huit chargées, chargés de cours y auront accès des cette année. Ils oeuvreront à l'École des arts visuels et médiatiques, en Design, en Mathématiques, en Administration scolaire et gestion de l'éducation, en Physiologie de l'exercice et de la préparation physique, en Linguistique et didactique des langues, en Sexologie et en Sciences économiques.

MADELEINE PARENT REFUSE L'ORDRE DE LA PLÉIADE

Madeleine Parent, cette militante syndicale qui a consacré sa vie à l'avancement de la cause des travailleuses et des travailleurs, a décliné, pour la seconde fois, l'honneur d'être reçue au sein de l'Ordre de la Pléiade. Cette distinction vise à reconnaître les mérites éminents de personnalités qui se sont distinguées en servant les idéaux de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française.

Âgée de 88 ans, Madeleine Parent ne peut accepter l'entêtement du gouvernement Charest à ne pas « respecter sa loi sur l'équité salariale » ainsi que certaines politiques gouvernementales à l'égard des immigrantes et immigrants.

NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DU SETUE

Le syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM (SÉTUE) signait, en mai dernier, une première convention collective de travail pour celles et ceux qui oeuvrent dans le milieu de l'enseignement. Par la suite, il a entrepris la tâche de syndiquer tous les autres étudiantes, étudiants qui travaillent pour l'Université. Le SÉTUE a obtenu cette nouvelle accréditation en septembre dernier, et le 25 avril les membres entérinaient l'entente de principe intervenue avec l'administration de l'UQAM. Tous les étudiants de l'UQAM, embauchés par l'Université, sont maintenant couverts par une convention collective de travail.

RÈGLEMENT POUR LES ACCOMPAGNATEURS À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Il aura fallu une grève de 24 heures pour que les accompagnateurs et « coachs » de la Faculté de musique de l'Université de Montréal obtiennent gain de cause. La nouvelle convention représente un ajustement majeur pour ces travailleuses et travailleurs. Le salaire horaire moyen passe de 26,50 \$ à 50 \$. La nouvelle convention prévoit des ajustements salariaux suivant le futur règlement des chargées, chargés de cours dont les négociations débiteront cet automne. Elle prévoit aussi que l'ancienneté soit reconnue aux fins d'attribution des tâches, évitant ainsi que la distribution des tâches se fasse de façon arbitraire comme c'était le cas.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

LISTE UTILE D'ADRESSES, NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET BOÎTES VOCALES POUR NOUS JOINDRE

ADRESSE POSTALE : C.P. 8888 SUCCURSALE CENTRE-VILLE, MONTRÉAL H3C 5P8

ADRESSE CIVIQUE : 1255 RUE SAINT-DENIS, MONTRÉAL - LOCAL A-R540

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE : SCCUQ@UQAM.CA

SITE INTERNET : HTTP://WWW.UNITES.UQAM.CA/SCCUQ/

TÉLÉPHONE : 514-987-3495

TÉLÉCOPIEUR : 514-987-8475

LISTE DES NUMÉROS DE BOÎTES VOCALES ET DE POSTES TÉLÉPHONIQUES

UN NUMÉRO DE POSTE DOIT ÊTRE PRÉCÉDÉ DE 987-3000 LORSQUE REJOINT DE L'EXTÉRIEUR

Comité exécutif	
Guy Dufresne, président	6644#
Jocelyn Chamard, vice-président à la convention collective	2794#
Langis Madgin, vice-président aux affaires universitaires	6741#
Lorraine Interlino, vice-présidente aux relations intersyndicales	3180#
Bernard Dansereau, vice-président à l'information	2793#
Hélène Belley, secrétaire générale	6876#
Marie Bouvier, trésorière	3050#
Comité des agentes et agents de relations de travail	
Marie-Claude Audet	2789#
Yvette Podkhlebnik	4886#
Jean-François Tremblay	2789#
Roger Vaillancourt	3536#
Comité mobilisation-intégration	
Zakaria EL-Mrabet	5609#
Christiane Malet	8272#
Louise Samson	2791#
Secrétariat	
Violaine Gasse	3720#
Diane Guilbault	3495#

GARDEZ LE CONTACT !

- INFORMEZ NOUS DE TOUT CHANGEMENT D' ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE -

NOM : PRÉNOM :

VOTRE DÉPARTEMENT, FACULTÉ OU ÉCOLE :

NOUVELLE ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE :